

VATIN Nicolas et VEINSTEIN Gilles (dir.),  
*Insularités ottomanes*

Paris, Institut français d'études anatoliennes,  
Maisonneuve & Larose, 2004. 310 p.

Les historiens n'ont jamais cessé de s'intéresser à la mer Méditerranée. Les spécialistes de l'Empire ottoman ne pouvaient pas rester à l'écart, puisque cet empire fut, à l'évidence, maritime. De fait, les contributeurs du présent volume participent aux réflexions en cours avec pour objet la description de l'usage des territoires insulaires.

De la Méditerranée orientale jusqu'à la mer Rouge en passant par les îles du Danube, il s'agit de comprendre comment se sont construites les « insularités ottomanes ». Pour répondre à cette question, les îles sont soumises à une série de questions : en quoi étaient-elles — si elles l'étaient — des territoires différents des autres ? Avaient-elles des populations particulières ? Rencontraient-elles des problèmes ou des solutions spécifiques ? Ces questions renvoient à la définition de base de ce qu'est une île dont la caractéristique première est l'isolement. Les conséquences de cet isolement sont diverses, positives ou négatives selon les cas et les points de vue. L'éloignement du pouvoir central mettait ainsi les insulaires à la merci des pirates et corsaires, mais leur donnait aussi la possibilité de conserver ou d'acquérir une certaine autonomie.

Après une introduction en forme de synthèse, signée par les deux auteurs du recueil, les douze contributions se répartissent selon cinq chapitres essentiellement consacrés aux territoires insulaires méditerranéens : les îles de la mer Égée, Crète et Chypre incluses. Chacun des douze auteurs aborde le thème proposé en fonction de ses recherches propres et en analysant des sources différentes : archives ottomanes ou britanniques, rapports envoyés à la métropole par les responsables vénitiens en Crète, ou à la *Propaganda fide* par les missionnaires jésuites installés à Chio...

Dans une première partie, « Autres modèles méditerranéens », Michel Fontenay et Michel Lassithiotakis s'interrogent sur la logique présidant à la conquête des îles, sur leur organisation. Le premier rappelle la forte influence d'un récent passé latin qui constituait, à l'évidence, la source de nombre de spécificités des îles dans l'ensemble ottoman. C'est vrai, par exemple, de ces systèmes de garde des côtes, si développés à l'ouest, et qui n'étaient pas un phénomène propre aux îles et un héritage des États latins. De son côté, M. Lassithiotakis s'intéresse à la Crète au cours du siècle qui précède l'achèvement de la conquête ottomane (1570 env.-1669). À partir d'une série de rapports vénitiens des années 1580-1660 et d'un ensemble de récits de voyages de la même période, il cherche à mettre en évidence les liens qui ont pu se nouer ou se maintenir entre, d'une part, la condition insulaire et, de l'autre, la permanence, au sein de la population crétoise d'un sentiment d'appartenance à une communauté ethnique, religieuse, linguistique ou plus

largement culturelle. Cette approche lui permet de préciser ce que signifie l'insularité pour l'autorité politique et administrative vénitienne, métropolitaine ou locale et d'analyser ce que cette autorité induit parmi la population de l'île.

Les trois contributions suivantes, rassemblées dans un chapitre intitulé « Le pouvoir ottoman et les îles de la mer Égée (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », étudient la façon dont la Porte considérait ces territoires un peu particuliers. À partir de la documentation ottomane (principalement les *mühimme defterleri*) du troisième quart du XVI<sup>e</sup> siècle, Nicolas Vatin se penche sur l'attitude de la Porte à l'égard des petites îles de la mer Égée, celles dont le statut est ambigu. Il s'interroge notamment sur la façon dont les populations elles-mêmes envisageaient et pratiquaient leur allégeance à l'égard du sultan, et sur la place de l'insularité dans ces spécificités. Du point de vue de la Porte, les habitants de ces îles, latins ou grecs, (anciens) seigneurs ou simples citoyens, étaient des *ri'âyâ*, des *dimmî*, c'est-à-dire des sujets du sultan. Le fait de vivre sur une île leur donnait cependant des privilèges : un impôt forfaitaire (*maktû*), le soin laissé aux seigneurs latins locaux de collecter les taxes, les transformant en fermiers, le droit de régler eux-mêmes leurs affaires. Comme Venise ou Gênes autrefois, l'Empire ottoman ne semble pas encourager une gestion directe centralisée qui eût été extrêmement lourde. Selon N. Vatin, elle préfère « favoriser le développement d'une organisation communale locale, donc le maintien d'une spécificité insulaire » (p. 77). De son côté, Gilles Veinstein étudie et analyse les règlements provinciaux (les *kânûn*), ces textes juridiques émis par le sultan qui régissent les provinces et dont font partie les dispositions fiscales. L'inventaire de ces *kânûnnâme* insulaires révèle que seules certaines îles grecques — du fait de leur dimension ou de leur position stratégique — a donné lieu à l'émission de règlements spécifiques : Chypre, Crète, Eubée, Mytilène, Chio, Rhodes, Cos (Istanköy), Thasos, Imroz, Samothrace (Semendirek) et Lemnos. Les îles autres que les îles grecques de la Méditerranée manquent à l'appel : les Cyclades et les Sporades du nord sont entièrement absentes ; le Dodécanèse n'est représenté que par ses îles les plus importantes. Bien que ces textes juridiques et plus précisément fiscaux soient loin de tout dire de la réalité des îles, ils renvoient néanmoins à certaines réalités insulaires. Le règlement de Mytilène, par exemple, mentionne parmi les articles vendus sur le marché de la capitale de l'île le « biscuit » (*peksimat*). Sa mention est significative car elle se rapporte à un aliment couramment embarqué sur les bateaux et servant de nourriture de base aux équipages. Le même port est le cadre d'une taxation sur les captifs (*esîr*) apportés par les corsaires et autres pirates. De son côté, le règlement de Lemnos énumère un certain nombre de catégories de la population jouissant de statuts fiscaux privilégiés, moyennant différentes fonctions de garde : sentinelles, vigiles, etc. Ces notations particulières déterminent ainsi le caractère insulaire des textes administratifs.

Comme le montre la contribution de Vera Costantini à partir de l'analyse des budgets de Chypre, les îles les plus importantes, celles où étaient installées des garnisons et des populations musulmanes, étaient très lourdes à entretenir. Elles coûtaient souvent plus cher qu'elles ne rapportaient et, dans le meilleur des cas, elles rapportaient peu. Depuis la prise de Famagouste en 1571 et tout au long du XVII<sup>e</sup> siècle, Chypre est ainsi sous la surveillance permanente de la garnison ottomane, tout particulièrement la partie orientale de l'île car « elle permettait d'embrasser d'un seul coup d'œil toute la côte asiatique » (p. 112). À la lecture des budgets de l'île, on découvre que les dépenses sont considérables. Elles ne concernent pas uniquement les salaires du personnel militaire (commandant, artilleurs, janissaires, corps de soldats, sentinelles, etc.), et l'approvisionnement, mais également l'entretien et la restauration des forteresses (Famagouste, Nicosie, Cerines, Pafos et Limassol).

Abordant la question du point de vue des îles elles-mêmes, les auteurs se penchent ensuite — dans un chapitre intitulé « Les étrangers et l'insularité ottomane » —, sur la composition ethnique et religieuse des sociétés insulaires. Ils évaluent leur éventuel caractère de conservatoire ethnographique, examinent les modalités des communications des îles entre elles et avec le reste du monde, et soulignent les problèmes de sécurité liés notamment à la piraterie. Elisabetta Borromeo tente de cerner la spécificité insulaire à travers l'étude de douze récits de missionnaires jésuites résidant à Chio entre 1625 et 1644. Leurs écrits permettent de rendre compte de la situation des catholiques dans les Cyclades mais également de cerner plusieurs aspects des spécificités insulaires : petits navires assurant la circulation entre les îles de l'Archipel, population grecque majoritaire, pouvoir ottoman se limitant à la levée annuelle du tribut, présence parfois de notabilités locales, géographie de la piraterie et de la guerre de course « musulmane » et « chrétienne ». Le cas échéant, ces missionnaires peuvent servir de médiateurs entre les insulaires, la Porte et les corsaires d'Occident. On constate ainsi que, dans une certaine mesure, la Porte admettait cet état de fait ou, du moins, choisissait de laisser régner une certaine ambiguïté. Cette place à part de l'Archipel apparaît également dans la contribution de Colin Heywood dans la façon dont, dans le contexte de la rivalité franco-anglaise des années 1689-1714, les corsaires britanniques se trouvent dans une situation différente selon qu'ils attaquent leur adversaire dans les Cyclades ou près des rivages continentaux de l'Empire ottoman.

Des éléments de comparaison avec d'autres insularités méditerranéennes permettent de mieux cerner les spécificités ottomanes. Un intérêt particulier est évidemment accordé aux îles méditerranéennes, mais d'autres régions sont abordées dans le chapitre « Autres îles ottomanes ».

À partir des sources ottomanes (registres de recensement, *kânûnnâme*, registres des *mühimme defterleri*), Ayşe Kayapınar étudie les îles ottomanes du Danube au

XVI<sup>e</sup> siècle, situées dans les provinces ottomanes (*sancâk*) de Paşa (Budun), Sirem, Smederevo, Vidin, Nicopolis et Silistra. Désignées comme « proches » ou « sises en face » de telle localité se trouvant sur l'une des rives du Danube, ces îles ne portèrent pas de nom spécifique et restèrent longtemps des territoires vierges. C'est seulement dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, soit près de deux siècles après leur conquête, qu'elles apparaissent dans les registres de recensement. Cela coïncide avec l'installation de populations répondant à des impératifs d'ordre stratégique et non pas économique.

De son côté, Michel Tuchscherer étudie la multitude d'îles et d'îlots de la mer Rouge, passées sous domination ottomane entre 1517 et 1556 ; ces îles étaient soumises à un environnement naturel particulièrement rude, et étaient — à l'exception des îles-cités de Sawâkin et Masawa — pauvres et assez faiblement peuplées. Les Ottomans ne manifestèrent qu'un intérêt très limité pour ces îles. Il s'agissait pour eux d'assurer la sécurité de leur domaine et de tirer profit des revenus en taxant les activités économiques, notamment les produits de luxe tels que les perles, les écailles de tortue et l'ambre gris. C'est pourquoi trois siècles d'intégration dans l'espace ottoman n'ont guère laissé de trace sur le terrain ou dans les sociétés.

Le dernier chapitre, « Aspects de l'insularité ottomane aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles », s'intéresse à la gestion adoptée par l'État ottoman pour répondre aux besoins de circulation, au contrôle et à l'administration de ses « territoires biens gardés ». Une des premières mesures fut d'endiguer la propagation de la peste. S'il est souvent difficile de déterminer la provenance de l'épidémie sur le continent, en revanche, son apparition sur une île ne peut être due qu'à l'arrivée de navires transportant des pestiférés (marchands, voyageurs, soldats, pèlerins, fonctionnaires civils, fuyards) qui entrent en contact avec la population insulaire. Il faut donc empêcher, ou du moins contrôler, le va-et-vient des navires entre les îles de la Méditerranée orientale. Analysant la question à partir de la Crète et de Chypre, entre la fin du XVII<sup>e</sup> et le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, Daniel Panzac observe que la politique sanitaire des pachas locaux commence réellement à prendre forme à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le plus souvent sous la pression des insulaires, grecs et turcs. Il s'agit avant tout d'une grande méfiance des insulaires pour tout ce qui vient d'au-delà de l'horizon, généralement source d'exactions et de malheurs, la peste ne faisant pas exception à la règle. Cet effort n'est ni unanime ni permanent de la part des autorités ottomanes et il faut attendre les années 1830 pour que l'originalité insulaire disparaisse devant la constitution, sur le modèle européen, d'administrations sanitaires permanentes sur tout le territoire ottoman.

La volonté réformatrice de cette époque est centralisatrice et uniformisatrice, niant en quelque sorte la spécificité insulaire des îles. Pourtant, comme le souligne la contribution de Marc Aymes, cette réorganisation de l'Empire pendant la période des « premières » *Tanzîmât*, et tout particulièrement les années 1840, tient compte de la nature

insulaire de Chypre. Placée sous l'autorité administrative du grand amiral (*kapudan paşa*), Chypre est intégré en 1849 à la province (*eyalet*) dite « des îles de la mer Blanche », avec à sa tête un gouverneur (*vâli*). Chypre et d'autres îles de la mer Égée se voient ainsi accorder un traitement particulier, permettant une reprise en mains par l'État de provinces (et de méthodes administratives) devenues, aux yeux des réformateurs, incontrôlables.

De son côté, Olivier Bouquet s'intéresse à l'île de Samos, dont la création est le fruit des développements politiques du XIX<sup>e</sup> siècle. Il nous montre comment la « principauté » de Samos s'inscrit naturellement dans le *cursus honorum* des hauts fonctionnaires. En retraçant la carrière de Constantin Musurus et de son fils Étienne, une vieille famille grecque établie en Crète depuis le XI<sup>e</sup> siècle, l'auteur nous fait découvrir la complexité des hiérarchies.

Au total la lecture de cet ouvrage est intéressante et stimulante non seulement pour les spécialistes de l'Empire ottoman, mais aussi pour les historiens s'intéressant à l'histoire de la Méditerranée. Espérons que d'autres publications verront le jour dans les années à venir, permettant l'ouverture à un plus grand cercle de chercheurs. On peut notamment se demander pourquoi les travaux des universitaires grecs sont sous-représentés. Il est d'autant moins compréhensible que l'on néglige la production grecque de ces dernières années, s'agissant, après tout, d'insularités ottomanes.

*Frédéric Hitzel*  
CNRS - Paris